Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 18 (1910)
Heft: 11

Artikel: Deux figures des "mémoires de Pierrefleur
Autor: Reymond, M.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-17089

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

bailli, on fit partir encore un contingent de cent arquebusiers, sous la conduite d'honorable Jehan Vincent. Ces hommes portaient des « chausses noires à taffas (taffetas) jaune, des coleurs et livrées de l'enseigne de guerre ». Les officiers lausannois étaient alors: un capitaine, un porte-enseigne, son lieutenant, un sergent de bande, des trabans et corporaulx.

La ville fut remboursée en partie de ses avances par une allocation de 2361 florins.

(A suivre.) B. Dumur.

DEUX FIGURES DES " MÉMOIRES „ DE PIERREFLEUR

François de Colombier et Claude d'Estavayer

(Suite et fin.)

La sentence arbitrale de l'évêque, acceptée par les parties, fut ratifiée par le pape le 3 mai 1506. Mais entre temps, un événement important s'était produit. L'abbé de Montheron, Thomas de Soulens, qui vivait encore le 22 septembre 1505, était mort quelques semaines après. Montheron était, comme l'a montré M. le curé Dupraz, un fief de la famille des Colombier. Ils avaient été au nombre de ses plus insignes bienfaiteurs, et là étaient leurs tombeaux. C'est pourquoi, après la mort de l'abbé de Tela, François de Colombier désira sa succession. Par acte du 14 avril 1506, l'abbé de Bellevaux, de l'ordre de Cîteaux, demanda au pape, qui l'accorda, la ratification de la nomination de François de Colombier, moine de Tela, comme abbé de ce monastère.

Le 23 avril, le pape Jules II autorisa enfin François de Colombier, redevenu abbé effectif, à revêtir les insignes

épiscopaux (mître, crosse, anneau) dans les établissements de l'ordre de Cîteaux, à conférer les ordres mineurs, à consacrer les vierges, à réconcilier les églises profanées. François se hâta d'user de la permission. Sa crosse existe encore aux archives de la ville de Lausanne, qui possèdent aussi un livre de morale lui ayant appartenu.

Tout ce débat avait coûté à François de Colombier. Son mandataire à Rome, noble Pierre Foyssia, bourgeois et marchand de Genève, lui fit un compte de 300 écus d'or qu'il acheva de payer le 19 octobre 1507[1]. Pierre Foyssia donna quittance par le billet suivant :

Reverend Pere en Dieu messire François de Colombier, abbé de Montheron doit à Foyssie pour mander a Rome a diligement pour lui faire impetrer la dite abbaye quinze ecus d'or au soleil et bien laugmenter, il en devroit payer XX écus.

Pour ce XV ecus au soleil.

Pour la dite signature d'impetration au solliciteur coûtant trois ducats. III ecus.

Pour avancer et envoyer a Rome pour avoir la signature de confirmation de l'election de la dite abbaye. II ecus.

Pour la signature de la dite election. II ecus.

Pour son sien obligé de 275 ducats d'or qui ont este deslivres à Rome pour ses affaires comment cest François de Lacconay, son serviteur qui a fait ces despaches desquels pour le bien traiter du port de l'argent comme s'il lavoit baillé comptant lui rabat cinq ducats ainsi font 270 ducats dor et qui valent IIe LXXIX ecus.

Somme toute IIIe ecus d'or au soleil.

Voilà donc François de Colombier devenu abbé de Montheron, et non pas abbé du Lac de Joux, comme le dit Pierrefleur, se trompant une fois de plus. Le nouvel abbé s'intéressa au monastère de Tela. Il y fit faire des réparations, dont on n'a malheureusement pas le détail, par Jean Choubre, masson de Pontarlier *en la* diocèse de Besançon qui lui donna quittance de 284 florins le 9 août 1507. Mais il jouit peu de sa nouvelle dignité. Le 30 avril 1508 déjà,

[1] *Poncer*, *Montheron*, 127.

Jean de Lacconay obtenait de Rome la ratification de sa nomination comme abbé de Montheron, poste devenu vacant par la mort de François. Il est probable que celui-ci fut enterré dans le monastère. De son testament, on ne connaît qu'une clause : un legs de 1000 florins de Savoie au chapitre de la cathédrale pour la fondation d'une antienne du salut à dire dans la chapelle de la Vierge.

La mort de François de Colombier donna lieu à un étrange incident, qui nous est connu par une procédure instruite dix ans plus tard sur l'ordre du duc de Savoie. Le nouvel abbé de Montheron, Jean de Lacconay, réclamait à noble Jaques de Colombier, seigneur de Bussy, frère du défunt abbé François, un trésor ayant appartenu à ce dernier. Sur commission du duc, donnée à Thonon le 3 août 1519[1], le procureur du Pays de Vaud, Michel Quisard, interrogea un témoin, noble Louis de Russin, coseigneur de Bottens, qui lui fit les déclarations suivantes :

Après la mort de François, l'abbaye de Montheron fut envahie par une foule de gens d'armes et de « compagnons ». Ils n'étaient pas moins de 350, et Louis de Russin expliqua leur arrivée en ces termes : « L'abbé (Jean de Lacconay) avait un compétiteur qui voulait entrer et avoir l'abbaye, comme le seigneur de Gruyère (sans doute Mermet de Gruyère, prieur de Broc, bâtard du comte François) qui avait envoyé 80 hommes. Le seigneur (évêque) de Lausanne, soit le lieutenant du bailli, voulait avoir la garde du monastère, et les seigneurs de Fribourg voulaient l'avoir aussi (probablement à cause de la proximité de leur terre de Bottens). Enfin, le seigneur de Vaulruz (un Champion) voulait avoir les meubles de l'abbé François pour l'abbé de Hautecombe (son neveu) » Tous ces personnages avaient donc envoyé des soldats au monastère. On ne dit pas s'ils y firent bon ménage. « Mais, ajouta Louis de Russin, le pauvre

[1] Arch. cant. vaud., *Reg. cop. Lausanne*, 3226.

abbé Jean de Lacconay fut si bien servi par moi-même et par d'autres qu'il eut tout. »

Pas tout cependant. Un autre témoin, Charles Raffard, notaire, raconta en effet ceci :

Sitôt après la mort de François de Colombier, le seigneur de Bottens, qui disent que ses prédécesseurs avaient fondé le monastère de Montheron, alla à l'abbaye, avec moi, qui était à son service. Là j'entendis dire que les seigneurs de Vaulruz et de Cheseaux (deux frères Champion) allaient venir avec une grande puissance, et le seigneur de Bussy avec un certain nombre d'autres, parmi lesquels le notaire Nicolas Renguis de Lausanne, portèrent en secret et de nuit le trésor de l'abbé à Vufflens dans la maison de Jaques de Colombier. Sur ce trésor, Jaques remit à n. Louis de Russin, en payement de choses vendues, certain *Pater* d'or, des chaînes d'or et beaucoup d'écus d'or jusqu'à 3000 florins. On prit en outre sur ce trésor pour payer les compagnons d'armes qui avaient servi à l'abbaye, et le témoin reçut deux écus pour sa part. Le reste fut transporté par Bussy, le prieur, Renguis et d'autres à Genève. Ils eurent grand peur, parce que, pendant qu'ils allaient à Genève on leur dit que les seigneurs de Vaulruz, et d'Hautecombe venaient avec de grandes forces, et qu'ils craignaient que ceux-ci leur enlevassent le butin.

Le seigneur de Bottens, interrogé comme témoin, n'avait pas contredit Raffard. Il avait même ajouté des détails. A l'arrivée à Vufflens, le trésor avait été enfoui dans du froment. Mais on en avait rendu une part au nouvel abbé : des *Pater* d'or, des ducats, une chaîne d'or à grosses mailles, une chaîne d'or à petites mailles rondes. Ces objets furent remis à Louis de Russin pour prix d'un champ qu'il avait vendu à l'abbé défunt, le chapelet (soit les *Pater* d'or) ayant été évalué 1000 florins d'or, la grosse chaîne 200 écus d'or, et la petite chaîne 58 écus d'or. Le seigneur de Bottens reçut encore d'autres sommes jusqu'à concurrence de 3500 florins. Le reste du trésor consistant en « vaisselle d'argent, tant de chapelle que de buffet, fut vendu par le seigneur de Bussy et certains religieux, à un monnayeur de Genève au prix de 2000 florins. »

En somme, le trésor de l'abbé François de Colombier était constitué par des joyaux dont nos aïeux étaient grands amateurs, par de la vaisselle d'argent et par des vases sacrés. C'est ce trésor qu'avait pris son frère le seigneur de Bussy, et il n'en avait rendu qu'une partie. Le nouvel abbé de Montheron, Jean de Lacconnay, lui réclama le remboursement, et c'est à ce sujet que le duc de Savoie faisait en 1519 faire enquête.

Au cours de sa déposition, le seigneur de Bottens avait raconté certaine scène curieuse entre le nouvel abbé et le frère de son prédécesseur, Jaques de Colombier. « Certain jour après la mort de François, le seigneur de Bussy, le noble de Russin, D. Panchaud et divers paysans se trouvaient au poêle de l'abbaye, assis près des fenêtres. L'abbé dit au seigneur de Bussy de rendre compte du trésor. « Mais je n'ai plus rien, j'ai tout remis et employé, tant par ce que j'ai remis au seigneur de Russin que pour frais des gens d'armes. Je n'ai plus rien que quelques *nobles* d'or, que François a légué aux religieux et que je veux remettre à eux-mêmes et seulement à eux-mêmes. »

Cependant, l'abbé dit à réitérés fois au seigneur de Bussy : « Vous devez rendre compte » et ils discutèrent et se fâchèrent beaucoup, tellement que le seigneur de Bussy « se mit sur un lit » et dit à l'abbé : « Moi je vous ai servi de tout mon pouvoir et je vous ai livré tout ce que j'avais, et vous voulez que je vous rende compte de ce que je n'ai pas. » Et le débat n'eut pas de conclusion, malgré l'insistance de l'abbé.

La déposition du seigneur de Bottens renferme un trait sur le notaire Nicolas Renguis, de Lausanne. « Du trésor, Renguis avait volé et gardé pour lui une salière d'argent pour sa peine, et s'il avait pu avoir davantage il ne l'aurait pas lâché. Mais il n'a pas pu prendre plus. »

Nous ne connaissons pas la suite de la procédure, mais

cette invasion de l'abbaye de Montheron par des compétiteurs armés, le pillage des biens de l'abbé défunt sont un pénible spectacle. Ce que nous avons dit plus haut semble indiquer que François de Colombier valait mieux que son entourage.

Revenons maintenant à son neveu, Claude d'Estavayer, l'abbé d'Hautecombe.

Sa première occupation fut de faire confirmer par le duc de Savoie les privilèges de ce monastère (14 décembre 1504), ce qu'il fit sans doute sans quitter l'entourage du souverain. Un abbé de Clairvaux qui passa, seize ans plus tard, en 1521, à Hautecombe, fit des observations qui témoignent que Claude dut peu tenir compte de la réforme intérieure qu'avait décrétée quelque temps auparavant le chapitre général de Cîteaux. Les religieux de ce monastère se montraient peu instruits, peu dociles et n'obéissaient pas à la règle.

Claude d'Estavayer n'avait d'ailleurs guère le temps de s'occuper d'Hautecombe. Il résidait généralement à la cour du duc son souverain, et sa dignité abbatiale n'avait été qu'un échelon dans la carrière des honneurs. En 1507 déjà, l'évêque de Belley, Jean de Varax, étant mort, Claude, qui ne devait guère avoir plus de 30 ans, le remplaça. Il a laissé à Belley le souvenir d'un humaniste. Ce fut lui qui fit le premier imprimer le *missel* et le bréviaire de son diocèse, imitant en cela l'exemple d'Aymon de Montfalcon. Comme évêque de Belley, il prit part en 1512 au grand concile du Latran, à Rome, qui esquissa une réforme de l'Eglise.

Mais Claude souffrait du mal d'un grand nombre de ses contemporains. Il avait soif de bénéfices [1]. L'abbé du Lac de Joux, Jean Warnéry, étant décédé, Claude ajouta aussi ce monastère à sa mense en 1519. L'année suivante, le 27 février 1520, il devenait encore prévôt de la cathédrale de Lau-

[1] *Les dignitaires de l'Eglise de Lausanne*, p. 328.

sanne, puis le 15 novembre 1521, prieur du riche prieuré de Romainmôtier. Frédéric de Gingins a rappelé qu'en sa qualité de prieur de Romainmôtier et d'abbé du Lac de Joux, il donna une vigoureuse impulsion à l'industrie de Vallorbe. Il n'en est pas moins vrai qu'un tel cumul de bénéfices offrait les plus graves inconvénients. On a beau avoir les plus brillantes qualités, et Claude paraît bien les avoir eues, on n'administre pas aisément à la fois un diocèse, un clergé cathédral assez turbulent et trois gros monastères.

D'autant plus que cela ne suffisait pas à l'activité de Claude d'Estavayer. Ce qu'il était avant tout et surtout, c'était le conseiller favori du duc de Savoie, qui en faisait, en 1514, le chancelier de l'ordre du Collier, le 11 septembre 1518, le premier chancelier de l'ordre de l'Annonciade. En cette qualité, il fut le 25 mars 1519 l'un des premiers acteurs de la grande fête que le duc donna à Chambéry pour célébrer le nouvel ordre. Lorsque Pierrefleur dit que Claude se plaisait en festins, il ne doit pas exagérer sur ce point.

Mais sur un aûtre point, nous trouvons encore une fois en défaut le chroniqueur d'Orbe. Celui-ci rapporte que Claude d'Estavayer mourut à Romainmôtier le 28 décembre 1534, et qu'il y fut enterré avec un jeu de cartes. De cette assertion, il ne faut très probablement retenir que la date de la mort. Nous ne parlerons pas du jeu de cartes : le récit de Pierrefleur à ce sujet offre tous les caractères d'une mauvaise plaisanterie. Mais il y a plus. Si Claude est mort à Romainmôtier, son corps n'y est pas resté. Les dernières fouilles faites dans l'abbatiale n'ont amené la découverte d'aucun vestige du tombeau qui lui aurait été consacré. Cela par la raison très simple que son tombeau était ailleurs, à Hautecombe.

Imitant ici encore Aymon de Montfalcon, Claude d'Estavayer avait en effet construit une chapelle à l'entrée de la superbe église abbatiale d'Hautecombe, masquant l'ancien

portail gothique par un vestibule de la Renaissance[1]. Cette chapelle porte encore aujourd'hui le nom de chapelle de Belley, en souvenir de son fondateur. L'évêque-abbé y fit édifier son tombeau à gauche de l'autel, et c'est là que sa dépouille mortelle reposa. En janvier 1825, le marquis d'Oncieu, chargé d'une inspection générale de l'abbaye d'Hautecombe, constata l'état des tombeaux, et observa que, presque seule des sépultures de la nécropole de la maison de Savoie, celle de Claude d'Estavayer avait été respectée par la révolution et n'avait point été ouverte. C'est dans cette chapelle que le roi Charles-Félix de Sardaigne repose depuis 1831.

* * *

L'exposé que nous venons de faire montre que le récit de Pierrefleur s'éloigne singulièrement de la vérité. La seule chose que l'on en peut retenir, c'est que Claude d'Estavayer fut un prélat se plaisant davantage à la cour du duc de Savoie qu'à la tête de son diocèse et de ses monastères, et qu'il poussa à un degré qui a été rarement égalé chez nous le cumul des bénéfices.

Mais il est faux que Claude d'Estavayer ait été un pauvre sire qui dut tromper la confiance de son oncle pour devenir abbé d'Hautecombe, puisqu'il était déjà à ce moment-là chanoine de Lausanne et conseiller du duc de Savoie. Son oncle n'a pas été abbé du Lac de Joux. Il n'est pas mort de chagrin. Enfin Claude d'Estavayer n'a pas été enterré à Romainmôtier, mais à Hautecombe.

Voilà des erreurs de fait évidentes, et qui surprennent singulièrement sous la plume du grand banderet d'Orbe, que l'on a le droit de supposer bien informé. Comment les expliquer? Nous n'avons pas le récit original de Pierrefleur, mais une copie très postérieure, et le contrôle de la version primitive est impossible. Si le chroniqueur a réellement écrit

[1] Blanchard, *Histoire de l'abbaye d'Hautecombe*, p. 316 et 472.

tout le chapitre sur Claude d'Estavayer, il est bien difficile d'expliquer non seulement une animosité manifeste, mais encore des erreurs de fait étranges.

Frédéric de Gingins supposait une rancune de l'Urbigène contre le protecteur des Vallorbiers. Pierrefleur signale d'autre part, l'année même de la mort de Claude d'Estavayer, un conflit armé entre les gens de Romainmôtier et ceux d'Orbe. Mais il parle ailleurs d'une contestation d'héritage entre les Pierrefleur et les Mayor de Lutry, dont Claude était le cousin. Celui-ci aurait-il été mêlé au débat? Nous ne savons. Une seule chose est certaine, c'est que la biographie de Claude d'Estavayer par Pierrefleur n'est qu'un pamphlet et non pas un document véridique.

M. Reymond.

LES SEIGNEURS DE ST-MARTIN-DU-CHÊNE

ADDITIONS

Depuis la publication de notre article, dans la livraison d'août de la *Revue historique*, sur les seigneurs de St-Martin-du-Chêne, nous avons reçu deux communications dont il nous semble tout naturel de faire profiter nos lecteurs.

C'est en premier lieu, du président de la Société vaudoise de généalogie, M. H. de Mandrot, quelques notes dues à feu F. de Mulinen-Mutach, datées du 12 septembre 1860, desquelles nous extrayons ce qui suit :

« ... Déjà Louis Hennezel [[1] fils de Nicolas, écuyer, qui quitta en 1573 la Lorraine pour cause de religion et acheta la terre d'Essert *le Petit* au Pays de Vaud], était en *1583* seigneur d'Essert et de *St-Martin-du-Chêne* et coseigneur de Mollondins [ce qui ne correspond pas comme date et prénom avec ce que vous dites, page 236, dernier alinéa : « Ils en firent cession l'année suivante *1592* : à N. et P. Nicolas De

[1] Les annotations entre crochets sont de M. de Mandrot.